



2023-113

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 30 novembre à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 22/11/2023

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Roland SEUX,
Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS, Raymonde HABOUZIT,
Denis CLAMENS, Patrice LHOSTE, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC,
Anne-Marie TORE, Bernadette PELISSIER

Excusée :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS
Christian GIRARD qui a donné procuration à Michel BEGON

Secrétaire de séance : Denis CLAMENS

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 : RABOTAGE DE
CHAUSSEE AMIANTEE**

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par délibération 2023-92 du 25/09/2023 d'adhérer au groupement de commande avec le Département pour le marché de travaux de rabotage de chaussée amiantée.

Il rappelle également que ces travaux sont devenus nécessaires compte tenu des carottages effectués dans la chaussée de la rue centrale entre l'entrée d'agglomération côté Nord-Est, et l'extrémité de la rue Charron côté Sud-Est, aussi bien sur la partie de route départementale que sur la partie voie communale, sondages qui ont fait l'objet d'analyse positive quant à la présence d'amiante.

Afin d'anticiper les travaux d'aménagement de cette rue mais aussi les éventuels travaux d'urgence sur les réseaux, il est préférable d'extraire la couche de chaussée amiantée de manière anticipée.

La répartition commune et département étant proche de 50% chacun, le Département conduira le groupement de commande pour le marché de travaux de rabotage de chaussée amiantée. Cela permettra de répartir entre les 2 collectivités la part fixe des installations de chantier, de massifier le volume du chantier et ainsi de réduire le coût pour chacune des parties et aussi de réaliser une seule phase de travaux afin de réduire la gêne pour les habitants. Le Département dressera le dossier de consultation des entreprises, assurera la publicité, analysera les offres, et assurera le suivi du chantier jusqu'à l'opération préalable à la réception

.../...



2023-113

Le coût des travaux et le plan de financement se détaillent comme suit :

DÉPENSES HT (travaux)	RECETTES	
299 145.00	DETR 2024 (80 %) :	239 316.00
	AUTOFINANCEMENT (20 %) :	59 829.00
	TOTAL RECETTES :	299 145.00

- le projet sera inscrit au budget général de l'année 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement ci-avant exposé ;
- SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2024 au taux le plus élevé possible ;
- CHARGE monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention dûment complété, d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce projet.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 30/11/2023
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Denis CLAMENS

